

# VOTRE LOGEMENT



LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT - # 55 - FÉVRIER 2019



**LES CLOS  
POURSUIVENT LEUR MUTATION**

# ÉDITO



**Jean-Pierre Gorges**  
Président de Chartres Métropole Habitat  
Président de Chartres Métropole  
Maire de Chartres

**2** 019 s'annonce localement comme un grand cru pour le logement public !

Votre Logement vous convie à travers ces pages à une belle itinérance dans les quartiers de Chartres, berceau historique de l'Office, mais également dans certaines communes de l'agglomération qui ont choisi de s'en remettre à lui pour développer un habitat social harmonieux.

Le calendrier des réalisations et des chantiers engagés cette année pour ou par Chartres métropole Habitat est spécialement dense, soulignant son rôle majeur dans l'évolution et la transformation de nos villes et villages. C'est tout particulièrement le cas à Chartres, de Rechèvres à Bel Air, de Roseraie à Courtille, ou bien encore des Clos à la Place Drouaise.

Cette activité soutenue est le reflet du dynamisme de notre ville centre qui poursuit la mue de ses quartiers, renforçant les possibilités d'un parcours résidentiel choisi, offrant aux locataires actuels et à venir des logements qualitatifs comme diversifiés, et bénéficiant d'une vraie gestion de proximité.

Gageons que cette année encore, vous serez nombreux à embellir ce cadre de vie par la qualité du fleurissement de vos maisons ou balcons, contribuant avec le service des espaces verts de la ville à maintenir le cap de la 4ème fleur.

## SOMMAIRE

Magazine de CHARTRES  
MÉTROPOLE HABITAT,

Directrice de la publication:  
Élisabeth Fromont.

Rédaction, photos, mise en  
page: Sylvie Babel.  
s.babel@chartres-habitat.com

Impression:  
Imprimerie Chauveau,  
Dépôt légal à parution,  
n° ISSN: 1635-8139.

Chartres Métropole Habitat  
23 rue des Bas Bourgs  
CS 20 137  
28 008 Chartres CEDEX.  
Tél. 02 37 25 65 25.

Guichet Unique Ville de  
Chartres - 32-34 boulevard  
Chasles à Chartres.  
Tél. 02 37 25 26 01.

Horaires d'ouverture au public:  
du lundi au vendredi, de 8 h 30  
à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
(16 h 30 le vendredi).

chartresmetropolehabitat.com

### 3 ACTUALITÉ

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

### 4 LIVRAISONS

AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE : DE LA MIXITÉ AU PROGRAMME

LES LOCATAIRES S'INSTALLENT AU PARC DES LUMIÈRES

DANGERS : MISE EN LOCATION IMMEDIATE !

24 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  
À LA ROSERAIE

### 5 EN COURS DE CONSTRUCTION

BEL AIR, COURTILLE, SOUVENIRS FRANÇAIS :  
LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ !

### 7 RENOUVELLEMENT URBAIN

LA SECONDE PHASE EST LANCÉE !

### 8 EN PROJET À CHARTRES

DES LOGEMENTS POUR LES « SENIORS »  
PLACE DROUAISE

### 9 BIENTÔT DANS L'AGGLO

MIGNIÈRES, LE LOGEMENT SOCIAL AU CŒUR

### 10 EN DIRECT AVEC VOUS

VOS BALCONS ET JARDINS REMARQUÉS  
PAR LE JURY

LES LOCATAIRES ONT ÉLU LEURS REPRÉSENTANTS

LEUR TRAVAIL MÉRITE LE RESPECT

### 14 ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

« C'EST TOUJOURS LE MOMENT D'ACHETER »

### 15 NUMÉROS UTILES

# BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Les résidents des 307 logements acquis par Chartres Métropole Habitat vont bénéficier à la fois d'une gestion de proximité et d'un parcours résidentiel comme nous l'annoncions en septembre 2018.

**3** 07 logements sont entrés dans le parc géré par Chartres Métropole Habitat au 1er janvier 2019.

Il s'agit des logements collectifs situés rue du Faubourg-la-Grappe, rue de la Courtille, rue des Grandes Filles Dieu, Mail et Place Anatole France et rue Jean Rostand ainsi que des pavillons situés rue de l'Ancienne Fonderie, rue Genevois, rue Jean Rostand, Mail et Place Anatole France. Les entreprises sociales de l'Habitat, «France Habitation» et «1001 Vies Habitat», ont souhaité en effet recentrer leur activité sur la région parisienne et céder leur parc situé à Chartres.

ÉLISABETH FROMONT  
VICE-PRÉSIDENTE DE CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT

## «UN AVANTAGE POUR TOUS»

« Les locataires que nous accueillons avec l'achat de ces logements vont pouvoir bénéficier d'un service de proximité.

Il sera aussi plus facile pour eux de changer de logement au sein d'un parc immobilier de plus de 6200 logements implantés à l'échelle de l'agglomération chartreuse. L'accroissement du parc de Chartres Métropole Habitat est aussi une bonne nouvelle pour les autres locataires puisqu'il élargit les capacités de mutations.

Dans le cadre du parcours résidentiel que nous privilégions et de notre politique d'accession sociale à la propriété, ils pourront également envisager l'acqui-

sition d'un logement. Ils seront pour cela accompagnés par notre équipe du Pôle immobilier «Elimmo» qu'ils peuvent contacter à tout moment pour plus d'informations sur nos conditions de vente». ■



## LIVRAISONS

# Avenue de la République à Rechèvres DE LA MIXITÉ AU PROGRAMME

**Cette réalisation comprend des logements proposés en accession sociale à la propriété mais aussi des logements locatifs et réservés notamment aux séniors.**

L'heure est aux finitions avant la livraison des 41 logements construits à l'angle de la rue du Thymerais et de la rue de la République. Les appartements sont répartis en deux bâtiments desservis par un ascenseur. Un premier bâtiment

de deux étages ayant son entrée principale au 15, avenue de la République comprend 15 logements.

Ils seront attribués prioritairement à un public de seniors autonomes. Toutefois dans le but de privilégier les relations intergénérationnelles, quelques logements seront attribués à de jeunes ménages.

Ce bâtiment disposera d'une salle commune d'une surface de 47 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée afin que les résidents puissent y pratiquer des activités collectives.

Cet immeuble comptera :

-8 types II, pour des loyers mensuels entre 234 et 280 euros,

-5 types III, pour des loyers mensuels entre 372 et 424 euros,

-2 types IV, pour des loyers mensuels de 517 et 526 euros.

Le deuxième bâtiment, de trois étages, situé au 13 avenue de La République, comptera 16 Logements locatifs classiques (15 types II et 1 type III) ainsi que 10 logements en accession (dispositif de Prêt Social de Location-Accession) : 1 type III et 9 types II. ■



## Les locataires s'installent au Parc des Lumières

Treize nouveaux logements ont été livrés à Chartres Métropole Habitat, 2 ter rue des Petits Clos. Ils se situent dans un immeuble de deux étages et se prolongent par des balcons, des terrasses ou des jardins privatifs en rez-de-chaussée; 13 places de parking sont associées à cette réalisation. Composition : 10 types III, 3 types IV.

Ces treize appartements viennent compléter l'offre locative dans cette résidence où 37 logements avaient déjà été livrés en octobre 2016. Cela porte donc à 50 logements l'offre de Chartres Métropole Habitat à cette adresse, les autres logements étant réservés au secteur privé dans le cadre de la mixité résidentielle. Ils sont édifiés autour d'un vaste cœur d'îlot végétalisé. ■



## DANGERS : MISE EN LOCATION IMMINENTE!

Quatre pavillons ont été livrés à la mi-janvier aux 7, 9, 11, 13 rue du Parc, dans le nouveau Lotissement «Le Plessis II» à Dangers.

Cela porte à 21 le nombre de logements publics dans cette commune de 436 habitants.

Les pavillons, propriétés de Chartres Métropole Habitat, seront prochainement mis en location et gérés par l'Office.

Composition : 2 Types IV de 96,21 m<sup>2</sup> avec garage et stationnement extérieur. 2 Types III, de 67,65 m<sup>2</sup> avec deux stationnements extérieurs.

Chaque logement dispose d'une terrasse. ■



## EN COURS DE CONSTRUCTION

# 24 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À LA ROSERAIE

**24 logements, du type II au type IV, sont en cours de construction rue de la Roseraie. La livraison se fera en deux étapes.**

Le programme se répartit de chaque côté de la rue de La Roseraie. Une des résidences est en construction à l'angle de la rue du Commandant Chesne et sera livrée dans le courant du 2e semestre 2019. Elle comprendra au total 57 logements dont 18 logements destinés à Chartres Métropole Habitat. Ils se répartiront dans les deux immeubles bordant la rue du Commandant Chesne et disposeront d'une terrasse au rez-de-chaussée et d'un balcon aux étages. Composition : 6 types II, 10 types III, 2 types IV. (Les logements destinés à de l'accession privée comprennent 31 logements collectifs et 8 maisons individuelles). De l'autre côté de la rue de La Roseraie, la construction a démarré pour six autres logements qui seront livrés dans le courant de l'année 2020.

Le programme comptera dans sa globalité 9 maisons individuelles et 14 logements collectifs répartis en deux petits bâtiments; l'un d'entre

eux sera acquis et géré par Chartres Métropole Habitat.

Composition : 3 types II et 3 types III. ■



## EN COURS DE CONSTRUCTION

# Bel air, Souvenirs Français, Courtille LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ!

### BEL AIR: LES 14 LOGEMENTS SERONT LIVRÉS EN 2020

La construction des 14 logements à l'angle de l'Allée de Touraine, de l'avenue de Bel Air et de la rue Gabriel Loire a démarré fin septembre. 18 mois de travaux seront nécessaires.

Les 10 maisons individuelles et le petit collectif de 4 appartements seront édifiés en « raquette » autour d'une allée centrale.

Nous y trouverons cinq logements individuels de type III, cinq logements individuels de type IV, quatre appartements de type II.

24 places de stationnements sont



Les travaux en cours.



Perspective du projet.

prévues (14 couvertes et 10 aériennes). Les logements seront attribués à la fin du premier trimestre 2020 en

priorité aux personnes du quartier qui souhaitent déménager. ■

### RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS: 17 MAISONS EN HARMONIE

Le chantier, enclavé entre la rue du Souvenir Français et le Chemin des Petites Pierres Couvertes, est à peine visible de la rue. Pourtant 17 maisons vont y être édifiées. Les travaux de terrassement sont en cours.

L'architecture traditionnelle (couvertures de tuiles plates, fenêtres couleur blanc cassé et façades aux tons pierre) sera en harmonie avec les constructions environnantes.

Le programme comprend 8 types IV de 88,9 à 100,4 m<sup>2</sup> et 9 types III de 69,7 m<sup>2</sup>.

Chaque logement disposera d'une salle de bains à l'étage et d'une salle d'eau au rez-de-chaussée.



Les travaux en cours.

Sont prévus, un emplacement de stationnement extérieur, un jardin avec abri de jardin.

Livraison fin 2019/début 2020. ■



Perspective du projet.

### LA COURTILLE: DES LOGEMENTS AU CONFORT MODERNE À PROXIMITÉ DU CŒUR DE VILLE

La construction a démarré à l'angle des rues Pierre Mendès France, Victor Gilbert et boulevard de la Courtille. 30 logements locatifs seront réalisés. Le programme comprend 12 types II, 14 types III et 4 types IV.



Les travaux en cours.

45 places de stationnement en parking souterrain y sont associées.

L'immeuble à l'architecture contemporaine et au confort moderne offrira

des vues sur un jardin intérieur privatif.

Livraison au cours du deuxième semestre 2020. ■



Perspective du projet.

## RENOUVELLEMENT URBAIN

# LES CLOS : LA SECONDE PHASE EST LANCÉE!

L'Opération de Renouvellement Urbain des Clos commencée en 2005 est entrée dans sa seconde phase.

Durant les dix prochaines années le programme de démolition va permettre de libérer de nouveaux secteurs et d'y construire des programmes de qualité, dans un cadre de vie accueillant.



### ■ Un logement construit pour chaque logement détruit

Le «Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine», prévoit la démolition de 410 logements dans le quartier de Beaulieu et la reconstitution de chacun des logements détruits, durant les dix prochaines années.

Ce programme est subventionné par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (via Action Logement).

### ■ Rue du Chemin Doux

80 logements, situés du 1 au 7 rue du Chemin Doux, ont d'ores et déjà été démolis en 2017, dans le

cadre du nouveau plan de rénovation.

### ■ Avenue Louis Lumière et rue des Blottes

La démolition s'achève entre l'avenue Louis Lumière et la rue des Blottes. Elle est terminée aux 2 et 4 rue des Blottes (20 logements) et aux 9 et 11, rue du Chemin Doux (20 logements) et entre dans sa dernière phase aux 1, 3, 5, 7, rue Louis Lumière (40 logements).

Quatre à cinq mois d'intervention sont nécessaires pour une telle opération de déconstruction. Cela passe par une phase de désamiantage et de curage avant la démolition puis l'évacuation des gravats et la remise en état du terrain.

### ■ 250 logements les années suivantes

D'autres déconstructions seront programmées dans les années à venir dans le secteur de Beaulieu Nord: 1 au 11 rue Lavoisier, 1 au 3 rue Lebon, 2, 4, 6 et 1 à 13 rue Pierre Curie et 2, 4, 6, 8 rue Ampère. Soit au total 250 logements.

### ■ Des propositions de relogement

Des propositions de relogement (frais de déménagements pris en charge par Chartres Métropole Habitat) seront faites à chacun des locataires concernés.

Certains souhaiteront être relogés dans le quartier, d'autres opteront pour un secteur différent, l'offre de

relogement se faisant en fonction des attentes, des disponibilités et des revenus des foyers.

### ■ L'opportunité de changer de logement

Le renouvellement urbain va permettre un gisement important de logements neufs, de qualité, dans un cadre de vie complètement différent.

### ■ Mise en place d'une permanence

Le Pôle Attribution organisera une permanence sur site, des informations seront communiquées prochainement aux locataires concernés. ■

EN PROJET

# PLACE DROUAISE : DES LOGEMENTS POUR LES « SENIORS »

**Chartres Métropole Habitat développe son offre en logements pour les « seniors » auto-nomes. Après le quartier des Clos et de Re-chèvres, c'est un autre quartier à proximité du Centre-Ville qui en sera doté dès 2020.**

Emplacement Immeuble «Les Marronniers».



Pour cela l'Office acquiert un immeuble («Les Marronniers») dans sa globalité au sein du programme « Le Domaine de la Croix Jumelin » en cours de construction rue du Bourgneuf, face à la Place Drouaise.

Il s'agira d'une résidence intergénérationnelle destinée à faire cohabiter dans un même immeuble des personnes âgées et des

plus jeunes. Cette résidence, accessible depuis les numéros 11 et 13, de la rue du Bourgneuf accueillera 40 logements sociaux, 33 types II et 7 types III, ainsi que 18 places de parking en sous-sol.

Le bâtiment de trois étages sera doté d'un ascenseur et les logements seront adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les appartements se prolongeront, pour la plupart, par un balcon, une terrasse, ou un jardin privatif au rez-de-chaussée.

## Des activités partagées

L'esprit des résidences intergénérationnelles implique une certaine dose de vie en collectivité afin de

permettre à un public fragilisé ou isolé de tisser des liens avec son voisinage. Dans cet objectif, une salle polyvalente de 40 m<sup>2</sup> sera mise à disposition des résidents qui pourront y organiser des activités partagées.

Le Domaine de la Croix Jumelin est une résidence qui comprendra au total trois immeubles, outre l'immeuble destiné à Chartres Métropole Habitat, deux bâtiments seront vendus pour de l'investissement privé.

Le démarrage des travaux de l'immeuble « Les Marronniers » destiné à Chartres Métropole Habitat est programmé en février pour une mise en location au deuxième trimestre 2020. ■



Esquisse du projet.

DANS L'AGGLO

# MIGNIÈRES, LE LOGEMENT SOCIAL S'INVITE EN CŒUR DE VILLAGE

Le logement social intégré au cœur du village apporte un équilibre et une dynamique.



Commune membre de  
Chartres Métropole  
Population: 1055 habitants  
Superficie: 13 km<sup>2</sup>



14 logements en 2020 en cœur de village : à gauche huit logements collectifs, à droite les six logements individuels.

À proximité de l'autoroute A11 et de la Nationale 10, Mignéres, siège de la première communauté de commune créée en Eure-et-Loir en 1994, a la particularité de posséder une zone d'activités de 50 hectares sur son territoire avec des entreprises de renom comme Algeco ou Croc'Frais, qui génèrent près de 700 emplois.

Elle accueille une école maternelle et primaire ainsi qu'un collège et un lycée, quelques commerces de proximité et un tissu associatif dynamique. De nombreux atouts donc pour cette petite commune qui, avec ses 13 km<sup>2</sup>, est devenue très attractive. « Nous n'avons aucun mal à vendre notre foncier » indique d'ailleurs tout sourire, son maire, Didier Garnier.

Élu en 1989, « alors que la population était à la baisse avec 450 habitants, il fallait redonner du « peps » à ce village et le faire entrer dans le 21<sup>e</sup> siècle. Les services publics et les infrastructures étaient alors éclatés aux quatre coins du village. La commune n'avait pas d'âme ».

30 ans plus tard, plusieurs zones pa-

villonnaires ont été créées. La commune a développé une vraie vie de village autour de ses écoles, de ses associations et de ses commerces. Les services à la population ont été recentrés autour d'un magnifique corps de ferme réhabilité et ont été redimensionnés pour s'adapter aux besoins de la population. Une salle communale est en cours d'aménagement et un projet de café-restaaurant se dessine.

## Une variable d'ajustement

« L'enjeu aujourd'hui est de faire en sorte que ces aménagements restent adaptés à l'évolution de la population; la solution réside dans le logement social ».

Le logement social répond en effet le plus souvent aux besoins d'une population jeune, avec des enfants en bas âge. On y reste généralement quelques années et le turnover agit comme une variable d'ajustement de la population.

Il a aussi l'avantage d'introduire de la mixité locataires/propriétaires et d'apporter en cela de la vie et une



Didier Garnier, Maire de la commune.

certaine dynamique.

Déjà 33 logements publics existent sur la commune et 14 logements vont prochainement être édifiés. Ils seront intégrés en cœur de village et se fonderont parfaitement, de par les choix architecturaux, à l'environnement. Leur réalisation a été confiée à Chartres Métropole Habitat à l'issue d'une mise en concurrence.

Il s'agit de six logements individuels et huit logements collectifs dans de petits ensembles comprenant un étage. « Ces derniers auront la particularité d'accueillir « nos aînés » au rez-de-chaussée qui resteront ainsi pleinement connectés à notre vie de village ». ■

EN DIRECT AVEC VOUS

## Prix du Concours des maisons et balcons fleuris VOS BALCONS ET JARDINS REMARQUÉS PAR LE JURY

Les membres du jury Concours des maisons et balcons fleuris ont sillonné les rues de Chartres, les 4 et 5 juillet, afin d'attribuer un prix à chacun des 146 inscrits. La remise des prix s'est déroulée le 27 octobre à la Collégiale Saint André dans le cadre de l'exposition «Champignons, fleurs et fruits d'automne». Deux prix « Ville de Chartres » et onze mentions « exceptionnel » ont été remis par Dominique Dutartre, adjointe au Maire. Parmi eux, deux locataires de Chartres Métropole Habitat ainsi qu'un Chartrain en copropriété avec l'Office. Tour d'horizon en images.



Les membres du Jury ont sillonné vos quartiers. De gauche à droite, Ghislain Toutay, employé au service Espaces verts ; Jean-Jacques Chapin, vice-président de la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir, Marie-Pierre Touzeau, employée à la Ville de Chartres ; Dominique Dutartre, adjointe au Maire ; Geneviève Cressan, conseillère municipale.



Cérémonie de remise des prix : de gauche à droite, Jean-Jacques Chapin, Dominique Dutartre, Caroline Lajugie, responsable du service Espaces verts à la Ville de Chartres.



La qualité du fleurissement de ce balcon a particulièrement séduit le jury: densité, harmonie de couleurs, discrétion des balconnières, ont valu à Marie-Yvonne Libert et son conjoint, domiciliés 72 rue du Faubourg-la-Grappe, un prix « Ville de Chartres ».





Voilà un petit espace particulièrement bien aménagé dans un environnement très minéral. Géranium, cosmos, feuillage..., la qualité du fleurissement, la propreté et l'entretien du jardinet, ont été remarqués par notre jury qui a attribué une mention «exceptionnel» à Patrick Guernet, locataire au 18 rue des Druides.



Stéphane Sarrazin, en copropriété depuis 2014, entretient avec beaucoup de savoir-faire son jardin au 10 allée Roland Garros. Une belle variété de fleurs, d'arbustes et de couleurs harmonieuses ont arrêté le regard du jury. Il s'est vu décerner une mention «exceptionnel».

con  
den-  
des  
ne  
rue  
de



Cet aménagement a dû être classé hors catégorie puisqu'il n'était pas visible de la rue et que c'est là un des critères de qualification. Néanmoins, Dominique Dutartre, qui préside ce Jury a tenu lors de la cérémonie de remise des prix à encourager les efforts de Jocelyne Mollier qui, avec ses plantations au pied des appartements, participe à embellir le cadre de vie des habitants et lui a décerné une «Mention Spéciale». ■



## COULISSES

### LES MENTIONS

Le Jury a décerné 2 prix « Ville de Chartres », 11 mentions « Exceptionnel », 36 mentions « Très bien », 51 mentions « Bien », 45 mentions « Assez bien ». 43 mentions ont été attribuées pour des balcons, 102 pour des jardins.

### PRIX ET RÉCOMPENSES

Les participants se sont vus décerner pour :  
les prix « Ville de Chartres » : un chèque de 100 euros ;  
mention « exceptionnel » : 32 € ; mention très bien : 24 € ; mention bien : 20 € ; mention assez bien : 10 €. Divers lots ont été offerts par la Société d'Horticulture d'Eure et Loir (adhésion d'un an, stylo, plante).

### UN ABBONNEMENT OFFERT

Dans le cadre du parrainage, parrains et filleuls sont récompensés par un abonnement d'un an au magazine : « Mon jardin, ma maison ».

### LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Lors de son passage le jury prend en compte la diversité botanique, la créativité, l'harmonie des compositions (association de plantes, couleurs, volumes), la qualité de l'entretien ainsi que les actions en faveur des ressources naturelles (récupération des eaux de pluies par exemple).

### CHARTRES VILLE FLEURIE

L'année 2019 sera celle de la remise en jeu par le Conseil national des villes et villages fleuris de la 4e fleur pour la Ville de Chartres.

## EN DIRECT AVEC VOUS

Tous les quatre ans les locataires sont appelés à élire les représentants qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de l'Office.

# LES LOCATAIRES ONT ÉLU LEURS REPRÉSENTANTS

**D**u 16 au 26 novembre les locataires étaient appelés à voter pour élire leurs représentants au sein du Conseil d'Administration. Le dépouillement a eu lieu le 28 novembre par la société Paragon en présence de Maître Fenoli, huissier de justice, Élisabeth Fromont Vice-présidente de Chartres Métropole Habitat, Samuel Lemercier, Directeur général, d'employés de l'Office et des représentants des deux listes candidates : la Confédération Nationale du Logement et Familles de France.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 906
- taux de participation : 18 %
- votes blancs ou nuls : 114.

La liste CNL a obtenu 453 voix, soit 57,2 % des suffrages (2 sièges).

Ont été élus : Maurice Bacle



Séance de dépouillement des bulletins.

et Josiane Rosset.

La liste Familles de France a obtenu 339 voix, soit 42.8 % des suffrages (2 sièges).

Ont été élus : Malika Assri Setti et Joël Friche.

Les représentants des locataires sont les porte-parole des résidents et défendent leurs intérêts.

« Je cherche toujours à protéger les locataires et je ne supporte pas de savoir quelqu'un sans logement », explique Malika Assri-Setti. « Notre rôle est de veiller à ce que les loyers n'augmentent pas trop et à ce que les logements soient adaptés aux personnes à mobilité réduite mais il faut dire que de ce côté là

beaucoup de chose ont évolué dans le bons sens ». Du côté de la CNL : « le dialogue est essentiel mais les nombreux échanges que nous avons avec l'Office, notamment dans le cadre des réunions de concertation, nous permettent toujours d'arriver à un terrain d'entente » explique Maurice Bacle. ■



Maurice Bacle et Josiane Rosset de la CNL.



Malika Assri-Setti et Joël Friche de Familles de France.



## EN DIRECT AVEC VOUS

# LEUR TRAVAIL MÉRITE RESPECT

**R**emise en cause de leur professionnalisme, agressivité, insultes : les employés de Chartres Métropole Habitat sont régulièrement confrontés au manque de respect et parfois à des agressions de la part de certains demandeurs de logements et de locataires. Or ces salariés en relation directe, physique ou téléphonique, avec le public œuvrent quotidiennement pour améliorer votre cadre de vie: ils vous apportent un service, une aide dans vos démarches, prennent en compte vos demandes d'interventions et vous garantissent les conditions d'un environnement agréable. Les employés qui vous re-

çoivent, que vous croisez près de chez vous, ou bien qui répondent à vos appels, font d'ailleurs souvent le lien entre vous et le prestataire qui prend en charge votre dossier. Ils traitent chacune de vos demandes avec la meilleure attention mais toute affaire nécessite un certain délai de traitements, les demandes étant nombreuses.

Si Chartres Métropole Habitat peut comprendre les situations parfois urgentes et de ce fait l'impatience des visiteurs, il ne saurait accepter que ses collaborateurs soient malmenés.

Lorsqu'un locataire se montre agressif vis-à-vis d'agents de terrain ou de salariés travaillant dans nos locaux, Chartres Mé-



tropole Habitat lui adresse un courrier et peut, si la situation l'exige, porter plainte auprès de la Police

Nationale en cas de récidive. ■

## BRÈVES

### Dans votre boîte aux lettres!

Comme tous les ans, Chartres Métropole Habitat remet un calendrier à chaque locataire, déposé directement dans votre boîte aux lettres par le personnel de proximité.



### Le traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de la protection des données personnelles, Chartres Métropole Habitat ne collecte et ne traite que les informations strictement nécessaires au suivi des dossiers, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la Loi Informatique et Libertés.

De même, Chartres Métropole Habitat est attaché à garantir la sécurité et la confidentialité des données. Dans ce cadre, vous pourrez être invité à justifier de votre identité, lors de votre venue auprès de nos services, par exemple pour retirer un document nominatif ou personnel en main propre. Une information détaillée à ce sujet vous sera transmise par courrier.

### Demande de quittance de loyer

Dans le cas de démarches effectuées auprès de certaines administrations, il peut vous être demandé de fournir une quittance de loyer pour justifier de votre domicile. Pour en faire la demande, plusieurs moyens s'offrent à vous:

- sur le site de Chartres Métropole Habitat via la rubrique « contactez-nous »
- par mail à: [paiementdesloyers@chartres-habitat.com](mailto:paiementdesloyers@chartres-habitat.com)
- par Tél. au 02 37 25 65 95.
- auprès de l'accueil de Chartres Métropole Habitat.

Pensez à demander ce document assez tôt: prévoir

un délai d'une semaine environ pour le traitement et l'envoi par La Poste ou le retrait à nos guichets.

(Dans le cadre de la protection des données, voir ci-dessus, il vous sera alors demandé de justifier de votre identité).

### Pensez-y!

Vous avez changé de numéro de téléphone fixe ou portable, ou d'adresse mail? Contactez Chartres Métropole Habitat pour nous en informer, par courriel: [attribution@chartres-habitat.com](mailto:attribution@chartres-habitat.com) ou bien en vous présentant à l'accueil situé 23 rue des Bas Bourgs à Chartres ou au guichet unique au 32 boulevard Chasles. ■

## ACCESSION

# « C'EST TOUJOURS LE MOMENT D'ACHETER »

### 3 QUESTIONS À

Nicolas Labat, Adjoint à la Direction Immobilière

#### Les conditions actuelles sont-elles favorables à l'acquisition d'un logement ?

Les taux d'intérêt restent bas, en dessous des 1,5 % et ils devraient rester stables jusqu'au mois de juillet. Ces taux ont amené les organismes bancaires à infléchir leur politique, c'est-à-dire que contrairement à ce que l'on pourrait penser, il est plus facile aujourd'hui d'obtenir un prêt qu'il y a 20 ans. À l'époque, sans apport, vous ne pouviez pas envisager de devenir propriétaire, il est aujourd'hui possible d'emprunter 100 % du financement. Il en est de même pour la prise en compte de votre âge, les banques sont moins regardantes.

#### Reste à évaluer ses capacités d'emprunt...

Certes mais la durée de prêt s'est allongée. Aujourd'hui on emprunte souvent sur une période de 20 à 25 ans ce qui permet de diminuer son taux d'endettement. Les accédants peuvent aussi, sous conditions de ressources et s'ils sont primo-accédants\*, recourir au Prêt à Taux Zéro ce qui peut alléger les mensualités de remboursement. Il est tout à fait possible d'avoir des mensualités de remboursement qui ne dépassent pas un montant de loyer. Par ailleurs, le dispositif de sécurisation de l'accession sociale à la propriété pèse aussi dans la balance. Durant les cinq ans qui suivent l'acquisition, Chartres Métropole Habitat offre en effet la possibilité de racheter le logement à son acquéreur. Cela sécurise les acheteurs comme les financeurs.



#### Quels avantages a-t-on à acheter avec Elimmo, la marque Accession de Chartres Métropole Habitat ?

Nos prix de vente se basent sur l'estimation des Domaines et ils défient toute concurrence. Nous proposons par ailleurs des logements dans tous les quartiers de la ville de Chartres, de la basse ville jusqu'à la périphérie. Et puis nous offrons des abattements pour les résidents de l'agglomération et pour les locataires de Chartres Métropole Habitat. ■

\*primo-accédant : ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les deux ans précédant l'achat.

## DEVENEZ PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT NEUF DANS LE QUARTIER DE RECHÈVRES

**Appartements de types 2 et 3, dans une résidence de 3 étages avec ascenseur, terrasses, parking.**

- Conditions très attractives du Prêt Social de Location-Accession (PSLA).
- TVA à taux réduit (5,5 % au lieu de 20 %).
- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans.



CONTACT : ÉLIMMO AU 02 37 25 65 93



## NUMÉROS UTILES

### BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE DANS VOTRE LOGEMENT

Contactez directement les services suivants :

#### PACK DE BASE DU CONTRAT MULTISERVICES COGEMUST (EX COGEMEX) 02 78 62 00 10

- Robinetterie, plomberie
- Équipements sanitaires, réseaux d'évacuation
- Interphonie
- Réception télévision (antenne collective), TNT
- Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- Installations électriques à l'intérieur du logement
- Vérification des installations gaz du logement

#### PACK CONFORT DU CONTRAT MULTISERVICES COGEMUST (EX COGEMEX) 02 78 62 00 10

(ces interventions restent à la charge des locataires qui n'ont pas opté pour le pack confort)

- Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Boîtes aux Lettres

#### PROXISERVE 02 46 81 01 01

- Eau Chaude, chauffage individuel

#### ISS FACILITY 02 38 76 02 11

- Désinsectisation, dératisation, désourisaison

#### SERVICE DES RÉCLAMATIONS DE CHARTRES

##### MÉTROPOLE HABITAT 02 37 25 65 50

- Eau chaude et chauffage collectif
- Ascenseur
- Portails coulissants, portes automatiques
- Vide-ordures (deux sites concernés)

### ACCUEIL

- **23 rue des Bas Bourgs à Chartres**. Le personnel de l'accueil vous délivre des renseignements généraux et réceptionne des documents.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, tél. 02 37 25 65 25.

- **au Guichet Unique, 32 boulevard Chasles à Chartres**. Le personnel de Chartres Métropole Habitat vous propose un accueil personnalisé pour toutes vos démarches.

Du lundi au vendredi de 9 heures à 12h45 et de 13h30 à 17 heures, Tél. 02 37 25 26 01.



**ASTREINTE TECHNIQUE - 02 37 25 25 99**  
En cas d'URGENCE, le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés. UNIQUEMENT lorsqu'il y a danger pour les personnes ou les bâtiments.

### AUTRES DEMANDES

Les conseillers répondent à vos questions sur appel téléphonique. Pour vous éviter un déplacement inutile, être reçu sans temps d'attente, savoir quels documents apporter, **PRENEZ RENDEZ-VOUS**.

**DEMANDE DE LOGEMENT OU DE MUTATION**, 02 37 25 65 94, uniquement les mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17 heures, [attribution@chartres-habitat.com](mailto:attribution@chartres-habitat.com)

**AVIS D'ÉCHÉANCE, CHARGES**, 02 37 25 65 28 ou 02 37 25 25 72 [comptalocative@chartres-habitat.com](mailto:comptalocative@chartres-habitat.com)

**APL, DIFFICULTÉS FINANCIÈRES**, 02 37 25 65 95 [apl@chartres-habitat.com](mailto:apl@chartres-habitat.com)

**ENCAISSEMENT DU LOYER**,  
[paiementdesloyers@chartres-habitat.com](mailto:paiementdesloyers@chartres-habitat.com)

**SLS** (supplément de loyer de solidarité), 02 37 25 65 14

**RLS** (réduction de loyer de solidarité), 02 37 25 65 95 [infosrls@chartres-habitat.com](mailto:infosrls@chartres-habitat.com)

**PÔLE PROXIMITÉ**, 02 37 34 53 27, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 20h (employés d'immeubles, service enquêtes et médiations, permanence tranquillité).

**RÉCLAMATIONS POUR TROUBLES DE VOISINAGE**,  
02 37 25 65 50 - [reclamation@chartres-habitat.com](mailto:reclamation@chartres-habitat.com)

**PRÉAVIS, ÉTATS DES LIEUX, BADGES**, 02 37 25 65 54

**ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**, 02 37 25 65 93  
[accession@chartres-habitat.com](mailto:accession@chartres-habitat.com)

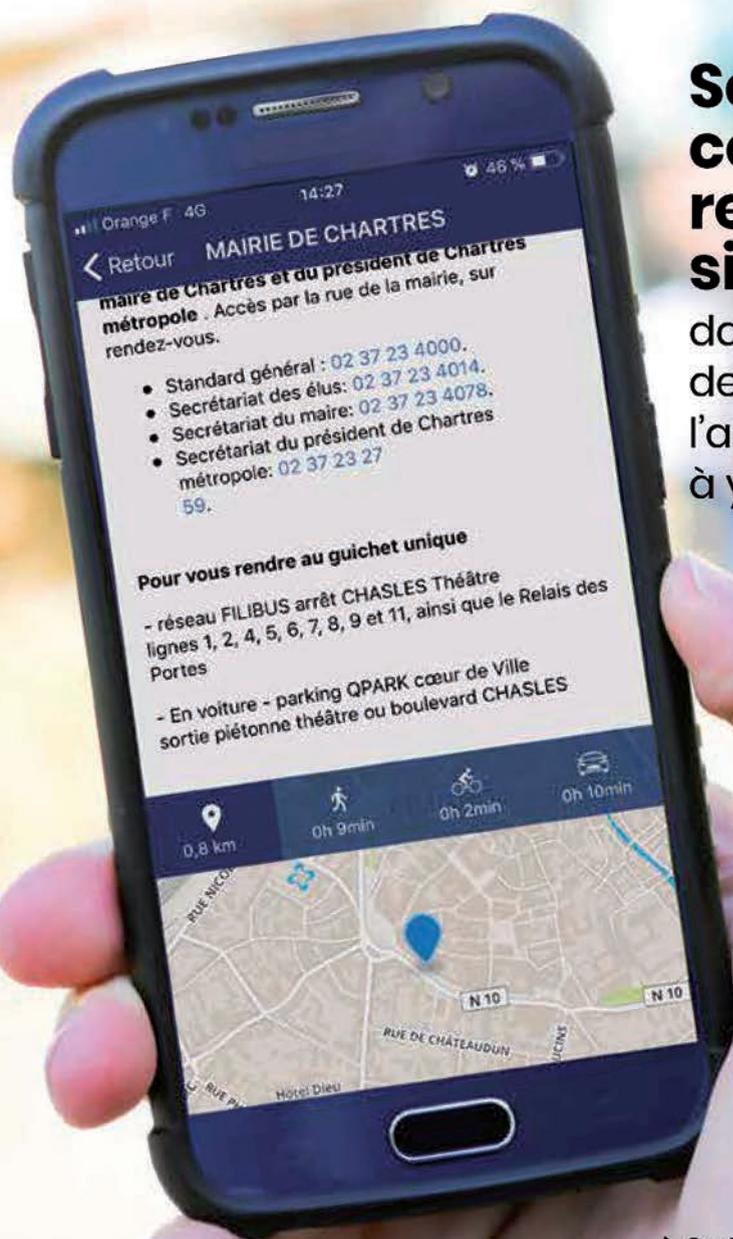
### DÉMARCHES EN LIGNE

[Chartresmetropolehabitat.com](http://Chartresmetropolehabitat.com)

- Adresser un message et des pièces jointes
- Effectuer une demande de logement ou de mutation.
- Obtenir des informations sur votre APL.
- Avoir des informations sur votre avis d'échéance et vos charges.
- Poser une question sur le règlement de votre loyer.
- Signaler une réclamation (technique ou voisinage).
- Vous renseigner sur l'accession à la propriété.
- Régler votre loyer en ligne.

# TÉLÉCHARGEZ

votre application Chartres



**Services,  
contacts,  
rendez-vous,  
signalements, ...**

dans tous les domaines  
de votre quotidien,  
l'appli Chartres vous aide  
à y voir clair !

► **Gratuit, à télécharger  
sur AppStore d'Apple  
et PlayStore d'Android,  
avec le mot-clé: « Chartres »,  
tout simplement !**



**CHARTRES**